



Décision N°2016-867-UM portant nomination de Monsieur Pascal BEAUREGARD en qualité de chargé de mission

Le Président de l'Université

*Vu le Code de l'Éducation,*

*Vu le décret N°2014-1038 du 11 septembre 2014 portant création de l'Université de Montpellier,*

*Vu la délibération de l'assemblée constitutive provisoire en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant adoption des statuts de l'Université de Montpellier et notamment l'article 8.6,*

*Vu la délibération n°2015-01-06-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 6 janvier 2015 désignant Monsieur Philippe AUGÉ Président de l'Université de Montpellier,*

*Vu la lettre de mission en date du 25 novembre 2016 :*

**Décide**

**Article 1**

Monsieur Pascal BEAUREGARD, est nommé chargé de mission de l'Université de Montpellier afin d'apporter au Président un rôle de conseil concernant les orientations stratégiques de l'Université.

**Article 2**

Monsieur Pascal BEAUREGARD exercera sa mission telle que définie dans la lettre de mission annexée à la présente décision.

**Article 3**

Monsieur Pascal BEAUREGARD devra, dans le cadre de sa mission, rendre compte régulièrement au Président de l'Université.

Fait à Montpellier, le 25 novembre 2016.

Le Président de l'Université de Montpellier

